

DECISION N°38 /2025

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET – Demande d'attribution à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales de subventions nécessaires à la réalisation des projets portés par la commune

Le Maire de la Commune de LEMPDES

- **CONSIDERANT** le projet d'organisation du forum de l'emploi de la Ville de Lempdes le 14 octobre 2025 à la Salle Alexandre Vialatte ;
- **CONSIDERANT** l'offre de subvention de la Région intitulée « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi » ;

◆ D E C I D E ◆

Article 1 Est sollicitée une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi ».

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Poste de dépense	Montant € TTC	Financement	Montant € TTC
Location des espaces du Forum Salle Vialatte + Hall d'entrée + Toilettes 2 jours (1 jour de montage- démontage + jour J)	3 400 €	Subvention AURA	3 000 €
Nettoyage de la salle et du Hall	240 €	Autofinancement	1 280 €
Mobilisation du personnel (1 jour, 2 personnes cat C + charges) 16h x 40 €	640 €		
Total	4 280 €		4 280 €

Article 2 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 07 août 2025.

Le Maire

Henri GISSELBRECHT

